



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

1^{re} séance plénière

Mardi 18 septembre 2007, à 15 heures
New York

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 62 du règlement intérieur, j'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Monsieur le Secrétaire général, Excellences, distingués invités, chers amis : c'est un privilège et un honneur pour moi de vous accueillir à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je voudrais tous vous remercier pour vos contributions au programme de travail de la

présente session. Vous m'avez demandé de montrer la voie, et je le ferai.

Avant d'énoncer les grandes priorités de cette session, je tiens d'abord à féliciter la Présidente Al-Khalifa pour sa direction énergique et honnête de la soixante et unième session, et tout particulièrement pour les débats thématiques qu'elle a organisés. J'ai l'intention d'intensifier cette pratique et d'élargir la portée de nos travaux à l'échelle mondiale.

Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son appui sans faille durant la période de transition. Ensemble, nous continuerons à œuvrer pour notre but commun de rénover, moderniser et renforcer l'Organisation de sorte qu'elle puisse se montrer à la hauteur des défis du XXI^e siècle.

Plus que jamais, les problèmes mondiaux appellent des solutions multilatérales. Or, l'ONU est l'instance multilatérale appropriée pour agir. C'est pourquoi la revitalisation de l'Assemblée générale mérite toute notre attention. La revitalisation de cette institution revient aussi à renouveler notre foi en l'autre, nos valeurs communes et notre destinée. Une véritable revitalisation n'est possible que si nous traitons ensemble, entre autres choses, des cinq questions prioritaires que j'ai identifiées en consultation avec les États Membres, à savoir le changement climatique, le financement du développement, la réalisation des objectifs du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Millénaire pour le développement (OMD), la lutte contre le terrorisme et le programme de réforme visant à revoir la gestion de l'Organisation pour renforcer son efficacité et sa cohérence.

(l'orateur poursuit en français)

Le premier des cinq axes de travail majeurs auxquels cette Assemblée se consacrera sera dédié aux changements climatiques. Les défis climatiques sont d'une telle ampleur, et leurs conséquences d'une telle violence et d'une telle diversité, que nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre. La science a parlé : le temps de l'action est venu. Les chefs d'État auront l'occasion de montrer leur engagement le 24 septembre prochain, ici même, car les Nations Unies doivent être le lieu principal du débat et de l'action. Seule une enceinte globale peut répondre à un problème global.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est à cet égard la clef de voûte de notre action, les autres initiatives en cours devant venir la compléter. Je souhaite que l'Assemblée générale contribue très largement au débat en renforçant la volonté et la cohésion politiques.

Mais le changement climatique n'est pas seulement un problème environnemental : à lui seul, il illustre parfaitement la très grande interconnexion entre les problèmes d'environnement et de développement. Le développement sera durable, ou il ne sera pas. Il nécessite à la fois une large participation de tous les acteurs – et notamment les organisations non gouvernementales et les entreprises – et une meilleure gouvernance internationale de l'environnement.

Cela m'amène au second pilier que je souhaite aborder en priorité au cours de cette soixante-deuxième session : le développement. Le temps joue contre nous. Les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront, pour la plupart, pas atteints, en Afrique notamment. Nous sommes face à une situation d'urgence. Donnons-nous les moyens d'y répondre.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le financement du développement est une priorité. Le 20 septembre, je convoquerai une séance informelle de la plénière pour discuter des approches innovantes en la matière et des préparatifs du dialogue de haut niveau. J'appelle également les États Membres à maintenir leur appui à l'approche de la rencontre de Doha en 2008.

Il est également impératif, durant la soixante-deuxième session, que nous examinions dans le détail les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Atteindre ces objectifs n'est pas seulement un moyen de prouver notre capacité d'honorer nos promesses; c'est, surtout, une mise à l'épreuve de nos obligations morales et des valeurs énoncées dans la Charte. Voilà pourquoi, en consultation avec le Secrétaire général, je compte travailler étroitement avec les chefs d'État et de gouvernement afin de tenir une réunion des dirigeants sur les OMD, aux Nations Unies, au cours de la présente session.

Parce qu'il est urgent d'agir à l'échelle mondiale, les réunions de haut niveau sur les enfants et le VIH/sida, de même que les progrès dans le renforcement de l'architecture de l'Organisation en matière d'égalité des sexes, revêtiront une importance supplémentaire.

L'Assemblée générale doit prendre ses responsabilités et raffermir la position centrale qu'elle occupe dans le système multilatéral. Nous devons saisir toutes les occasions de diffuser notre message. Il nous faut forger un consensus durable – une alliance globale pour l'action – en rassemblant les États Membres, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile. Ce faisant, nous pouvons également contribuer à surmonter l'incompréhension sous-jacente entre cultures et religions qui est au cœur de nombre des problèmes d'aujourd'hui. Dans ce contexte, le Dialogue de haut niveau sur l'entente et la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix est une autre chance à saisir.

Nous pouvons accroître l'appui à ces objectifs et intensifier la promotion de la sécurité humaine en renforçant la Commission de consolidation de la paix et en avançant sur la question du désarmement.

En mettant l'accent sur la paix, les droits de l'homme et l'état de droit, nous pouvons faire du monde un endroit plus juste et équitable. En progressant sur ces questions et sur le développement, nous réduirons l'instabilité et la menace que constitue le terrorisme. C'est un cas de figure où tout le monde est gagnant.

Examiner la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies sera également l'une des priorités de la présente session. Nous devons nous assurer que nous sommes

prêts à relever ce défi, en tant qu'Organisation comme dans le cadre de nos juridictions nationales. J'appelle également tous les membres à progresser vraiment sur la convention contre le terrorisme et à envoyer le signal fort que nous faisons front face à ce fléau.

Si nous voulons que l'ONU joue pleinement son rôle, nous devons faire davantage et gagner en efficacité – tant sur le plan opérationnel au niveau national que s'agissant de la gestion au Siège. Nous devons aussi avoir le courage de passer à une nouvelle étape afin que la réforme du Conseil de sécurité produise des résultats concrets. Ensemble, il nous incombe de renforcer encore les capacités de l'Organisation.

Comme l'a reconnu la Présidente Al-Khalifa, nous sommes confrontés à des lacunes croissantes en ce qui concerne notre capacité à traiter des questions importantes – questions qui sont non seulement vitales pour la crédibilité future de l'Organisation, mais aussi pour la population mondiale que nous servons. La modernisation de notre gestion et le renforcement de la cohérence du système permettront à l'ONU d'obtenir de meilleurs résultats sur toutes les priorités que j'ai énoncées. Pour cela, nous avons tous la responsabilité de rechercher des compromis audacieux. Nous devons nous efforcer de bâtir un système de relations internationales fondé sur la coopération multilatérale, le respect mutuel et le droit international. Nous ne pouvons y parvenir qu'en adoptant des méthodes de travail ouvertes et transparentes. C'est la seule manière que je connaisse de créer un consensus politique durable.

Je vous remercie une fois encore des responsabilités que vous m'avez confiées et de la confiance que vous me témoignez. Je puis vous assurer que je suis prêt à servir les valeurs et principes de l'Organisation.

Alors que nous entamons ensemble le début de cette session, je voudrais soumettre à votre considération les paroles pleines de sagesse de George Bernard Shaw :

« Je ne crois pas aux circonstances. Les gens qui réussissent dans ce monde sont ceux qui se lèvent et cherchent les circonstances qu'ils veulent, et s'ils ne les trouvent pas, ils les créent. » (*La profession de M^{me} Warren, Acte II*).

Au cours des prochains mois, je compterai sur votre appui sans réserve pour créer les circonstances dont

nous avons besoin, afin qu'ensemble nous tracions la voie sur laquelle l'Organisation doit s'engager pour édifier des passerelles vers un avenir meilleur.

Point 134 de l'ordre du jour provisoire

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/62/342)

Le Président (*parle en anglais*) : À présent, j'aimerais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/62/342. Il contient le texte d'une lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que sept États Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de l'information contenue dans le document A/62/342?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président (*parle en anglais*) : L'article 28 du Règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Je propose donc que, pour la soixante-deuxième session, la Commission de vérification des pouvoirs soit composée des États Membres suivants : Angola, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Namibie, Singapour, Suisse et Suriname.

Puis-je considérer que ces États sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Lettre datée du 13 septembre 2007, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences (A/62/338)

Le Président (*parle en anglais*) : Comme les membres le savent, aux termes du paragraphe 7 de la première section de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant la partie principale d'une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Étant strictement entendu que les réunions se tiendraient dans les limites des moyens et des services disponibles, une telle autorisation est donc demandée pour les organes subsidiaires suivants : le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Comité des relations avec le pays hôte, le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, la Commission du désarmement des Nations Unies, le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, le Tribunal administratif, le Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, et le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite autoriser ces organes subsidiaires de l'Assemblée à se réunir pendant la partie principale de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 30.